L'Autorité de la concurrence autorise la prise de contrôle conjoint de Nouvéal par Malakoff Médéric et La Poste

Publié le 25 septembre 2018

Le 27 août 2018, les groupes Malakoff Médéric et La Poste ont notifié à l'Autorité de la concurrence le passage du contrôle exclusif de Malakoff Médéric sur Nouvéal à son contrôle conjoint, avec La Poste.

Les parties à l'opération

Malakoff Médéric est actif dans les secteurs de la gestion de retraite complémentaire et de l'assurance de personnes. Il est également présent sur le marché de la réassurance, de l'e-santé, de l'hébergement de longue durée des personnes âgées, de l'offre de diagnostic et de soins hospitaliers, des centres de soins de suite et de réadaptation et de l'offre d'hospitalisation à domicile. Enfin, il distribue des produits d'assurance pour compte de tiers. Le groupe a, par ailleurs, récemment fusionné avec Humanis (décision n° 18-DCC-118/ voir communiqué de presse du 18 juillet 2018). Malakoff Médéric a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes d'un montant d'environ 4,2 milliards d'euros en 2017.

La Poste est une société anonyme, à la tête du groupe La Poste. Son activité est organisée autour de cinq branches : Services-Courrier-Colis, GeoPost, La Banque Postale, Réseau La Poste et Numérique. À travers Asten Santé, acquis en 2017 (décision n° 17-DCC-74), La Poste est également active dans le secteur de l'e-santé, des prestations de santé à domicile et des services à la personne. La Poste a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes d'un montant d'environ 24,1 milliards d'euros en 2017.

Nouvéal est active dans le secteur de l'e-santé en élaborant des solutions digitales destinées aux entreprises du secteur. Elle commercialise la solution « e-fitback » de préparation, d'accompagnement et de suivi des patients en chirurgie ambulatoire.

L'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence

Les positions des parties sur les marchés concernés étant limitées, notamment sur celui de l'e-santé, l'Autorité a pu écarter tout problème de concurrence et accepter l'opération sans condition.

DÉCISION 18-DCC-157 DU 25 SEPTEMBRE 2018

relative au passage d'un contrôle exclusif par Malakoff Médéric à un contrôle conjoint avec La Poste de Nouvéal

Consulter le texte intégral

Contact(s)

Yannick Le Dorze
Adjoint à la directrice de la communication
01 55 04 02 14
Contacter par mail